

Annexe A

Règlement RV-2011-XX XX

Travaux de vidange de boues Station d'épuration du secteur Lévis

Travaux;	Pompage, déshydratation, transport et disposition de 2 375 tonnes métriques (base sèche) X 580 \$ la TMS	1 377 500 \$
	Taxes nettes (8.925 %)	122 500 \$
	Financement 7 %	105 000 \$
	TOTAL;	<u>1 605 000 \$</u>



Louis Dodier ing.
Chef du service du Traitement des Eaux

Le 10 juin 2011